

Concours « Montre ton dossard sur les réseaux sociaux », présenté par Turo Conditions et règlement

Administration

Le présent concours est administré par l'Opération Nez rouge, et les prix à gagner sont entièrement commandités par Turo Canada. Toutes les décisions de l'administrateur du concours sont finales et sans appel pour toutes les questions relatives au concours.

Admissibilité

Pour être admissible au concours « *Montre ton dossard sur les réseaux sociaux* » de l'Opération Nez rouge, vous devez avoir été bénévole entre le 30 novembre et le 31 décembre 2018 dans l'une des 63 régions participantes au Québec et avoir publié une photo avec votre dossard sur les réseaux sociaux.

En raison des conditions requises pour réclamer le prix (voir sous « Prix »), le concours est réservé aux résidents* du Québec qui ont 21 ans et plus au moment de l'inscription. Les employés et les représentants de l'administrateur du concours ou de son commanditaire (y compris ses filiales et ses agences de publicité et de promotion), de même que les membres de leurs familles immédiates et les personnes habitant sous le même toit, ne peuvent pas participer au concours. Pour les fins du présent concours, l'expression « famille immédiate » s'entend des parents, des frères et sœurs et des enfants de ces employés ou représentants ou de toute personne qui vit sous le même toit qu'eux.

Le concours commence le 30 novembre 2018 et se termine le 2 janvier 2019.

Comment participer au concours

Aucun achat nécessaire. Une participation par jour, par personne, toutes plateformes confondues. Les photos doivent être des publications. Les photos en commentaires ne sont pas acceptées.

Méthode #1 – Participation Facebook

Pour participer sur Facebook, connectez-vous au www.facebook.com/operationnezrouge. Vous devez (1) avoir un compte Facebook valide; (2) publier une photo de vous avec votre dossard sur la page Facebook de l'Opération Nez rouge www.facebook.com/operationnezrouge (3) utiliser le mot-clic (#nezrougeturo) de façon publique pour être admissible.

Méthode #2 – Participation Twitter

Pour participer sur Twitter, vous devez (1) avoir un compte Twitter valide et public (non-protégé) et suivre @onezrouge et (2) durant la période du concours, publier une photo de vous avec votre dossard qui (a) identifie le compte officiel de l'Opération Nez rouge en incluant « @onezrouge », et (b) contient le mot-clic #nezrougeturo.

Méthode #3 – Participation Instagram

Pour participer sur Instagram, vous devez (1) avoir un compte Instagram valide et public (non-protégé) et suivre @onezrouge et (2) durant la période du concours, publier une photo de vous avec votre dossard qui (a) identifie le compte officiel de l'Opération Nez rouge « @onezrouge », et (b) contient le mot-clic #nezrougeturo.

Prix

Dans le cadre du concours « *Montre ton dossard sur les réseaux sociaux* », 35 crédits de location d'une valeur de 150 \$ chacun seront attribués au hasard selon la procédure prévue sous « Tirage du prix ». Chaque crédit est applicable à la location d'une automobile sur la plateforme Turo, accessible à www.turo.com, jusqu'à concurrence de 150 \$. Un compte actif et valide sur la plateforme d'autopartage Turo est requis pour réclamer le prix. La création d'un compte est gratuite. Le gagnant est responsable d'assumer les frais dépassant le crédit offert dans le cadre du présent concours.

Tirage du prix

Le 8 janvier 2019, le secrétariat national de l'Opération Nez rouge sélectionnera, au hasard, 15 publications gagnantes sur Facebook, 10 publications gagnantes sur Instagram et 10 publications gagnantes sur Twitter. L'auteur d'une publication gagnante doit obligatoirement suivre le compte officiel de l'Opération Nez rouge de la plateforme sur laquelle il participe.

Réclamation du prix

Les gagnants devront être joints par message privé sur la plateforme où ils auront été déclarés gagnants et avoir accepté leur prix dans les 72 heures suivant le tirage, sinon, un autre gagnant sera choisi.

Conditions générales

En participant à ce concours, les personnes sélectionnées autorisent les organisateurs et leurs représentants à utiliser, si requis, leurs nom, photographie, image, déclarations relatives au prix, lieu de résidence ou voix à des fins publicitaires ou promotionnelles ou à des fins générales d'information ou de divertissement, sans rémunération. Le gagnant accepte le prix en l'état; il dégage l'administrateur du concours de toute responsabilité pouvant découler de sa participation au concours, ou encore de l'attribution ou de l'utilisation du prix.

Le nom du gagnant sera affiché sur le site Internet et sur les médias sociaux une fois que le gagnant aura été contacté et aura accepté son prix.

L'administrateur du concours ne fait absolument aucune déclaration ou n'avance aucune garantie à l'égard des prix et il se dégage de toute responsabilité découlant de ces prix. Les prix doivent être acceptés tels quels. Aucune substitution n'est permise. Les prix ne sont pas cessibles et ne peuvent être échangés contre de l'argent.

La personne gagnante dégage de toute responsabilité les organisateurs et commanditaires du concours (ainsi que leurs franchisés, sociétés mères et affiliées, employés, agents et représentants) de tout dommage de quelque nature que ce soit que la personne gagnante pourrait subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.

Si, de l'avis de l'administrateur du concours, à sa discrétion exclusive, le concours ne peut se dérouler comme prévu, ou si l'administration, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou la bonne marche du concours est touchée ou mise en péril, notamment en raison d'une intervention non autorisée, une fraude, une panne ou toute autre cause indépendante de sa volonté, l'administrateur du concours se réserve le droit d'annuler, d'arrêter, de modifier ou de suspendre le concours, notamment d'annuler toute méthode de participation, et de choisir un gagnant à partir des formulaires de participation acceptés déjà reçus.

L'administrateur du concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de déclarer inadmissible toute personne qui cherche à fausser les inscriptions au concours ou le déroulement de celui-ci, qui contrevient au présent règlement ou qui entrave le bon fonctionnement du concours d'une quelconque manière. L'administrateur du concours se réserve le droit de modifier le règlement du concours sans toutefois en modifier de façon substantielle les modalités et conditions.

La Régie des alcools, des courses et des jeux n'a aucun lien avec ce concours et n'est pas responsable, en aucune façon, de tout aspect pertinent à ce concours.

Politique de confidentialité

En vous inscrivant à l'Opération Nez rouge, vous consentez à l'usage de cette information aux fins du concours.

* Le genre neutre masculin est employé sans discrimination dans le seul but d'alléger le texte.